

RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 40086
Numéro SIREN : 494 166 978
Nom ou dénomination : 4 IMPRIM

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2020 sous le numéro de dépôt 16435

4 IMPRIM

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 12 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : MALEMORT DU COMTAT (84570), 39 CHEMIN DES ENGAROUINES
494 166 978 RCS AVIGNON

EXTRAIT DU PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 1^{ER} DECEMBRE 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT

ET LE 1^{ER} DECEMBRE

A NEUF HEURES

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale au siège social, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance.

Monsieur **Olivier TRINTIGNAC** préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 12 000 actions sur les 12 000 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du président,
- la liste des actionnaires,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du président, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau président,
- Rémunération du président,
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le président donne lecture du rapport du président.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Olivier TRINTIGNAC de ses fonctions de président de la société à compter de ce jour.

En conséquence, l'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau président :

- La société LOLA, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, dont le siège est à VEDENE (84270) 354, Chemin des Cigales, immatriculée au RCS d'Avignon sous le numéro 821 821 022, sans limitation de durée.

Sous réserve des pouvoirs que le code de commerce attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.

Il peut en outre déléguer des pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Remerciant l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui témoigner, Monsieur Olivier TRINTIGNAC, représentant légal de la société LOLA, déclare accepter cette nomination.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés.

Pour copie certifiée conforme

LOLA

Représentée par Olivier TRINTIGNAC

